



Chambre vaudoise  
du commerce et de l'industrie

MM. T. Pletscher et U. Furrer  
economiesuisse  
Hegibachstrasse 47  
Postfach  
8032 Zürich

Lausanne, le 9 avril 2009

S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position2009\POL0913.doc

### ***Projet de loi sur le numéro d'identification des entreprises (LIDE)***

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 9 février 2009, relatif au projet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Conformément à notre prise de position du 16 novembre 2007 sur le projet de concept, c'est avec beaucoup d'intérêt que la CVCI suit la mise en place de ce futur numéro unique d'identification des entreprises, qui permettra de faciliter le commerce inter-entreprises, notamment dans le domaine import-export. Pour cela, il est indispensable que le système de numérotation puisse offrir des possibilités d'extension pour les filiales et succursales des entreprises ; de même, il devrait pouvoir être décliné facilement pour une application sous forme de code-barres ou de puces RFID sur des marchandises, en permettant d'identifier aisément le fabricant dudit produit.

Avec l'augmentation exponentielle du commerce sur Internet, un tel numéro est aussi susceptible de renforcer la confiance des utilisateurs sur ces nouveaux marchés électroniques, en permettant de remonter facilement jusqu'aux différents acteurs (acheteurs, fournisseurs, intermédiaire, etc.). La base de données proposée devrait ainsi faciliter le croisement entre les différents numéros utilisés actuellement pour identifier les entreprises, tels que Zefix, Duns Number, Crefo Nummer. Depuis 1997, les Chambres de commerce suisses fournissent également un numéro Swissfirms-ID sur la base du fichier SWISSFIRMS, accessible sur internet à l'adresse [www.swissfirms.ch](http://www.swissfirms.ch) ; une zone y est d'ailleurs d'ores et déjà prévue pour accueillir le futur numéro d'identification des entreprises (IDE).

**Pour permettre ces différents développements, il est bien sûr indispensable que le concept IDE soit pleinement compatible avec les systèmes étrangers d'identification.**

En ce qui concerne ce futur Registre des numéros d'identification, la CVCI tient également à rappeler que cette base de données officielle devra se limiter strictement à fournir une identification unique et officielle en Suisse aux entreprises et non pas à concentrer en un seul endroit toutes les informations administratives disponibles sur lesdites entreprises. Ce point nous semble avoir été suffisamment éclairci avec l'article 7 du projet de loi ; il serait toutefois nécessaire de regarder avec attention les ordonnances d'application.

Si la volonté de simplifier les relations entre les administrations publiques et les entreprises correspond aux attentes des milieux économiques, il faut relever que cet exercice ne sera pas gratuit et qu'il convient dès lors de limiter strictement les coûts inutiles pour les entreprises (frais administratifs, informatique, papier à lettre, etc.). En ce qui concerne notamment la TVA, il est indispensable d'introduire les changements de numéro en parallèle et de prévoir le remplacement du numéro actuel TVA par le numéro IDE.

En tant que gérante d'une Caisse de compensation AVS/AI/APG, la CVCI tient encore à relever le peu d'informations transmises à ce jour aux futurs Services IDE, chargés d'assurer pourtant l'alimentation en données du système prévu.

Les contours financiers du projet sont par ailleurs toujours extrêmement vagues. Le rapport annonce des évaluations en cours ; il sera nécessaire de s'assurer que le futur Message du Conseil fédéral comprenne des éléments chiffrés suffisants.

**En conclusion et en dépit des remarques susmentionnées, la CVCI reste favorable au projet développé par l'OFS sur la base du registre des entreprises et des établissements (REE). La CVCI n'a par ailleurs pas de modification formelle à proposer au projet de loi (LIDE).**

Pour le surplus, nous vous transmettons copie de la prise de position de la société CyberIdentity, qui développe certaines remarques et propositions sur le plan technique, auxquelles la CVCI (actionnaire de ladite société) se rallie volontiers.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Messieurs, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Norma Streit-Luzio  
Sous-directrice

Annexe mentionnée